



Rémunération du 1^{er} Mai

■ COMMENT SE CALCULE UNE ACTIVITÉ RÉALISÉE LE 1^{ER} MAI ?

Le temps passé en escale n'est pas du temps travaillé, **il faut être en activé vol ou sol (stage, MEP, réserve déclenchée ou pas) le 1^{er} mai entre 00h00 et 23h59 heure de Paris.**

Exemple pour un vol à cheval qui arriverait le 2 mai à 6h on retiendrait les heures de vol du 1^{er} mai (heure de Paris) :

- > **1/30^{ème} (traitement fixe/30) sera payé en plus du traitement fixe** (codifié «1/30^{ème} fixe 1^{er} mai» sur la fiche de paye de juin)
- > **et les PV créditées rémunérées sont donc payées en plus du salaire** pour la prise en compte du 1^{er} mai

Exemples de calcul / montant PV :

- **pour 10 heures de vol** entre 12h et 22h le 1^{er} mai sur LC =
10 heures de vol
+ majo nuit* 50 % de 18h à 22h soit + 2h
= 12h créditées rémunérées soit environ **12,84 PV** (ces PV sont payées en plus du salaire).
- **pour 3h de vol** entre 21h et 00h le 1^{er} mai (heure de paris) =
3 heures de vol
+ majo nuit* 50% soit 1,5 heures de nuit retenue
= 4,5h créditées rémunérées pour le calcul des PV soit environ **4,82 pour le LC** ou **4,86 pour le MC** (ces PV sont doublées cause 1^{er} mai).

***Les heures de nuit (heure de Paris) sont prises en compte de 18h à 6h pour le LC et de 21h à 9h pour le MC.**

La valeur d'une PV se situe entre 11 et 25 euros bruts selon votre grade/échelon/classe. Pour résumer, si on est une seule minute en activité vol ou sol le 1^{er} mai à l'heure de Paris = 1/30^{ème} payé + PV doublées, sur la fiche de paye de juin (ligne intitulée « PV 1^{er} mai »).

Syndiquez-vous utile !



Nom :

Prénom :

@ :

Grade / Secteur :

www.snpsc.org